AR PREFECTURE
016-200054047-20210208-2021_02_08_10-AU
Reçu le 10/02/2021

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

>>

DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

COMMUNE DE
CONFOLENS

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 01

Date de Convocation :
lundi 1er février 2021

Date d'affichage :
Lundi 1er février 2021

Le huit février deux mille vingt et un à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 1er février 2021, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

Etaient présents :
M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. PAULET Didier, Mme DEVAINE Colette, M. BOOB Frédéric, Mme DUMASDELAGE Chantal, adjoints
M. DEMONT Jean-Michel, M. GRAVELLE Alain, M. LEBRET Hubert, Mme LANDREVIE Susanne, Mme BARRY Marie-Christine, M CHOPY Laurent, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, Mme FOURNIER Sylvia, Mme MANCEAU Emmanuelle, Mme LAFONT Cindy, M. FELIX Gaël, M. GAULTIER Tom, Mme FAYET Margot, M. DEVAINE Justin, M. MILLOTTE Amaury, Mme BOURDIER Elise, conseillers municipaux

Excusé(e)s / Absent(e)s: Mme SOULAT Séverine

Délégations : Mme SOULAT Séverine à Mme FAYET Margot,

Secrétaire de séance : Mme BOURDIER Elise

2021/02/08
N°10

10 - Avis de principe de la commune sur le projet de centrale solaire sur la commune de Confolens

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet de centrale solaire porté par le groupe TSE sur des parcelles agricoles situées à proximité de l'unité de méthanisation. Le groupe TSE exploite un total de 49 centrales en France. La surface d'étude est de 5.7 ha, la topographie est en partie plate voire en légère pente au Nord. Ces terrains agricoles sont classés dans le PLUI du Confolentais en zone ENR (énergies renouvelables). Le poste source le plus proche pour se raccorder est à 500m.

La puissance envisagée est de 7.5 GWH soit la production d'électricité pour 1600 foyers. Le site sera sécurisé par la mise en place d'une clôture et d'un système de vidéo-surveillance couplé à un système de détection anti-intrusion. En fin de vie le site est entièrement démantelé et le site remis en état.

Le groupe TSE demande, suite à la remise de son avant-projet sommaire, un accord de principe de la commune avant de continuer ses investigations et d'entreprendre les démarches administratives et réglementaires (étude préalable dont étude d'impact de 18 mois, phase d'instruction de 12 mois avec permis de construire et phase pré-opérationnelle de 18 mois).

Après et avoir débattu et délibéré le conseil municipal par 26 voix pour et 1 abstention :

- Emet un avis de principe tel que décrit ci-dessous :

Le Conseil Municipal qui est attaché au développement des énergies renouvelables en accueillant sur son territoire des centrales hydrauliques et une unité de méthanisation, émet un avis de principe favorable eu égard à l'emplacement du projet de centrale solaire. Cet avis est assorti de prescriptions paysagères. En effet, il est demandé que les impacts paysagers soient minimisés avec notamment la plantation d'une haie bocagère autour du projet.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 9 février 2021

MAIRIE de CONFOLENS (Charente)

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens